

Johnson & Johnson sous pression à Neuchâtel

INVESTISSEMENTS Des députés demandent aux autorités cantonales d'exiger la restitution des aides publiques versées au groupe américain suite à sa décision de délocaliser une partie de ses activités au Mexique et au Costa Rica et de licencier 320 employés dans le canton

RAM ETWAREAA

@rametwareaa

A Neuchâtel, les partis de gauche (Parti socialiste, SolidaritéS) entendent maintenir la pression sur Johnson & Johnson. La raison: la multinationale américaine a confirmé fin février sa décision de délocaliser une partie de sa production d'équipements médicaux de Neuchâtel au Costa Rica et au Mexique. Avec à la clé 320 licenciements. La colère se cristallise autour du refus de l'entreprise de présenter un plan social. Elle concerne aussi un deuxième volet. «Nous exigeons la restitution des allègements fiscaux et autres aides dont Johnson & Johnson a bénéficié ces dernières années», tempête Florence Baldacchino, députée SolidaritéS au Grand Conseil.

Le 23 février, la députée a interpellé Jean-Nathanaël Karakash, chef du Département de l'économie

et de l'action sociale. Elle voulait savoir quels ont été les avantages obtenus par Johnson & Johnson dans le cadre de la promotion économique du canton et surtout s'il était possible d'en exiger la restitution. «Nous ne sommes pas satisfaits de sa réponse, lance-t-elle au *Temps*. Nous comptons revenir à la charge ces prochaines semaines.»

Pour Romain Dubois, président du Parti socialiste neuchâtelois, les aides accordées à Johnson & Johnson proviennent de la caisse publique. «Nous avons dès lors le droit de demander leur restitution, dans la mesure où l'entreprise cesse certaines activités.» Selon lui, elle s'impose d'autant plus que «les licenciements interviennent en période de crise économique et que le groupe américain, dont le vaccin contre le covid arrive sur le marché, a fait des bénéfices [14,7 milliards de dollars, ndlr] en 2020.»

Contacté par *Le Temps*, le conseiller d'Etat neuchâtelois répond:



JEAN-NATHANAËL
KARAKASH
CONSEILLER D'ÉTAT
NEUCHÂTELOIS

«Lorsqu'une entreprise annonce son départ, nous contrôlons les aides publiques qui ont été déboursées pour voir s'il y a lieu de demander leur restitution partielle ou totale»

«Les soutiens aux entreprises sont accordés selon une convention. Lorsqu'une entreprise qui en a bénéficié annonce son départ, nous contrôlons les aides publiques qui ont été déboursées pour voir s'il y a lieu de demander leur restitution partielle ou totale.» Et d'ajouter: «Dans le cas de Johnson & Johnson, nous ferons le même exercice. Par le passé, nous avons déjà récupéré de telles aides. On le fait systématiquement.»

Importance stratégique

«Le groupe américain a en effet bénéficié d'allègements fiscaux et d'autres types de soutien au moment de son installation en 1991 ainsi que pendant sa phase de croissance, en particulier dans les années 1990, poursuit Jean-Nathanaël Karakash, sans dévoiler l'ampleur des aides. Sa présence a été d'une importance stratégique pour le développement de la «medtech» dans le canton. La société nous a

permis de développer des compétences et elle a directement contribué à attirer beaucoup d'acteurs dans ce secteur d'activité.»

Comme tous les cantons, Neuchâtel poursuit une politique active pour attirer des investissements étrangers et accorde diverses aides cantonales à leur installation et développement. «En ce qui concerne les allègements fiscaux, nous en faisons usage dans le cadre défini par la Confédération, exclusivement pour des projets dont les retombées attendues sont importantes, ajoute le chef de l'Economie neuchâteloise. Nous utilisons cet outil de façon ciblée.» Selon le dernier rapport sur les investissements étrangers dans le canton, dix entreprises y sont arrivées en 2019, sur un total de 79 pour l'ensemble de la Suisse occidentale (Greater Geneva Bern Area).

La question de la restitution d'aides publiques par des entreprises privées apparaît rarement

dans le domaine public. Dans le canton de Vaud, un cas retentissant avait marqué les esprits en 2012. Etabli à Saint-Prex depuis 2006, le géant minier brésilien Vale avait dû restituer 212 millions de francs d'impôt fédéral. Son recours auprès du Tribunal fédéral à propos de son exonération fiscale initialement fixée à 80% avait été rejeté.

«La restitution des aides publiques peut s'imposer en cas de rupture de contrat entre entreprises et autorités, analyse Vincent Subilia, directeur général de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève. Elle est justifiée notamment si une société devait quitter le territoire avant l'échéance d'un engagement conditionné à une exemption fiscale.» Toutefois, selon lui, exiger la restitution, sans violation contractuelle, constituerait un message contre-productif pour les entreprises qui envisagent de s'installer en Suisse. ■